

## Informations municipales

### Conseil municipal du 8 février : pas de hausse de fiscalité pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive

**Des taux de fiscalité directe stables.** Après compte rendu des actes, la reprise anticipée des résultats est approuvée : Affectation à l'investissement 1068 = 1 579 099,40 € ● Report en fonctionnement = 3 453 398,24 €. Il fixe les taux de fiscalité pour 2022. Ils n'ont pas changé depuis 2015 : Foncier Bâti 21,21 % ● Foncier non Bâti 22,54%.

**Le budget primitif 2022** équilibré en recettes et dépenses est adopté ● fonctionnement 6 710 198 € ● investissement 2 180 000 €. Il compose avec les besoins communaux (renfort des services police et techniques), les incertitudes liées au prix de l'énergie, à la situation sanitaire et la stagnation des recettes. L'investissement dépasse 2 millions d'€ avec des projets tels que la rénovation thermique de la salle polyvalente, du boulodrome, la végétalisation des cours d'école.

Le Conseil crée un emploi à temps complet de **policier municipal** au grade de l'agent recruté en mars avant d'adopter la **convention 2022** du Comité social du personnel permettant de proposer des actions, aides sociales et financières aux personnels, leurs familles en difficulté et leurs enfants. La participation communale est à 0,9% de la masse salariale.

La pollution est en France responsable de 48 000 décès prématurés et coûte plus de 70 milliards d'€ à la société chaque année. Une **zone à faibles émissions (ZFE)** a été mise en place il y a 2 ans sur les secteurs les plus denses et les véhicules les plus polluants en ont été exclus (transport de marchandises Crit'air 4, 5 et non classés, puis Crit'Air 3)

En 2021, la Métropole veut accélérer le calendrier d'interdiction des véhicules et étendre le périmètre. Elle a lancé une concertation et annoncé des mesures impactant fortement la vie des Métropolitains. Craignant une certaine brutalité de ces mesures, la municipalité a informé directement ses habitants et sollicité leur avis : 12% des foyers ont répondu.

Le point sur lequel le Conseil doit se prononcer est seulement l'accélération du calendrier interdisant les véhicules des particuliers Crit'Air 5 et non classés dès juillet 2022. Mais cet avis ne peut être détaché des mesures plus larges envisagées par La Métropole ni ignorer ce que souhaitent les habitants.

La Métropole a certainement compris la nécessité d'une plus grande écoute puisqu'elle a décidé de rallonger la concertation. Mais à ce jour moins de 5 000 contributions ont été portées (sur 1,4 million d'habitants).

Le besoin exprimé par les habitants de Solaize vise la création d'un réseau de pistes cyclables et une amélioration de l'offre de transport en commun. Il convient que la Métropole adopte des orientations politiques claires et réalise des aménagements pour accompagner une évolution de la ZFE. Ce n'est pas le cas. Ainsi, il apparaît que l'ambition d'amplification de la ZFE est trop prématurée. Une ambition sans vision n'est pas une solution. En l'état, le Conseil donne un avis défavorable à l'amplification de la ZFE.

Dans le cadre de la modification n°3 du **Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat**, la municipalité a souhaité l'inscription d'un emplacement réservé à son bénéfice. Le Conseil confirme cette demande et approuve la modification.

**ZFE : Merci pour vos réponses au questionnaire. Elles sont nombreuses, claires et précises. Nous les publierons sur le site de la mairie très prochainement**

En mai 2021, le Conseil a demandé à ce que 2 orientations majeures soient prises en compte par le **Règlement de publicité métropolitain** : un futur règlement aussi simple que le règlement actuel et une déclinaison qui ne soit pas plus permissive. La commune n'a pas été entendue. Le Conseil a réitéré cette demande en octobre 2021. Les demandes de la commune n'ayant pas été prises en compte, le conseil émet un avis négatif sur le projet arrêté par La Métropole.

## Commission cadre de vie et sécurité, la Police municipale vous rappelle



A l'école, la file « La Bise et Hop ! » n'est pas une zone de stationnement. Elle permet de déposer ou récupérer les enfants en toute sécurité et contribue à libérer des places de stationnement. La file a été mise en place il y a 6 mois, le temps que les repères soient pris et que l'information passe auprès de tous.

Les véhicules sans chauffeur au volant recevront une amende forfaitaire de 1ère classe soit 35€.

## Commission urbanisme et transition



La modification n°3 de PLU-H est soumise à enquête publique à compter du **28 février** à 9 h jusqu'au **5 avril** à 16h. Le dossier est consultable en mairie aux horaires d'accueil du public ainsi que depuis chez vous sur le site de la mairie [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr) page **Actualités**

Un cahier est disponible en mairie pour y consigner toutes vos remarques. Bien évidemment une plateforme est également à votre disposition et dont vous trouverez tous les liens sur le site de la mairie [www.mairie-solaize.fr](http://www.mairie-solaize.fr) dans les pages d'**Actualités**. Enfin, pour rencontrer les commissaires enquêteurs, plusieurs modalités sont prévues : sur rendez-vous, sans rendez-vous et lors de permanences téléphoniques. Pour avoir tout le détail, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie



## Commission projets culturels et artistiques

### Vos rendez-vous culturels de mars

Le programme de votre saison dans vos boîtes ! Avec le lancement de la Grainothèque. Retrouvez toute l'actualité en ligne, les animations prévues et les rdv numériques sur <https://mediatheque.mairie-solaize.fr>

Au plaisir de vous accueillir bientôt à la médiathèque ! Pour tout renseignement 04 78 02 11 45 ou sur le site !

## Informations des associations

### 6 080 € de dons ! TEL EST TON Solaize vous remercie !

L'association vous remercie pour votre participation aux différentes manifestations qu'elle a organisées lors du 35ème TELETHON et pour vos dons qui lui ont permis de verser 6 080 € à l'AFM TELETHON. Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : [telesttonsolaize@gmail.com](mailto:telesttonsolaize@gmail.com)

### Moules Frites du FOOT le 27 février sur la place du marché

Le foot, vous invite à sa matinée Moules Frites qui se déroulera le dimanche 27 février sur la Place du marché. Le meilleur accueil vous sera réservé par les footeurs : venez nombreux on vous attend.

### Le FER AUTREMENT vous attend les 6 et 24 mars !

Dimanche 6 mars à partir de 10h30, le FER AUTREMENT vous propose sa jambonnette, lard et pommes de terre sur la place de la mairie à Communay. Nous pourrions renouer les contacts et vous tenir au courant de nos démarches concernant la mobilité sur nos communes. Il tiendra son AG le jeudi 24 mars à 20h30 à Communay

## Informations des particuliers

- Urgent car double emploi : un ensemble de canapé cuir bi-couleur ivoire / marron marque Marinelli (fabriqué en Italie) : canapé 3 places (2.10 x 0.96 x ht 0.87) + 1 appui-tête, méridienne 2 places (1.70 x 0.96 x ht 0.87) + 1 appui-tête, pouf (0.75 x 0.60 x ht 0.42), pieds alu brossé. Ensemble en très très bon état (non convertible) 450 € [bernard\\_badin@orange.fr](mailto:bernard_badin@orange.fr)
- Vend canapé d'angle gris foncé 5 places convertible 500€ (très bon état) tel : **06 51 55 76 86**

